



à propos ...

Actualité, projets, vie locale ...

N°3 / Juin 2009

Lettre d'informations de la municipalité d'Attainville

■ *Le mot du Maire*

Un certain nombre d'Attainvillois n'a pu assister à la réunion publique d'information organisée par le conseil municipal le 13 mai 2009.

Comme il est souhaitable d'associer l'ensemble des Attainvillois à tous les évènements de notre village, avec les conseillers municipaux nous avons décidé de faire paraître ce numéro spécial qui reprend de façon synthétique les thèmes abordés au cours de cette réunion.

Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient plus d'informations, nous restons à votre disposition.

Cordialement

Votre Maire

Dominique DE SUTTER

■ *La réunion publique d'information du 13 mai 2009*

PREAMBULE

Après l'accueil du Maire, l'évocation des missions de chacun des conseillers et le rappel des engagements pris lors de la campagne municipale, la réunion est entrée dans le vif du sujet et s'est déroulée comme suit.

DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES

1/ Rappel de quelques principes budgétaires

- Les ressources doivent non seulement couvrir les dépenses de fonctionnement, mais aussi permettre de dégager un excédent afin de financer les investissements.

2/ La situation en synthèse des comptes de la commune

- Les coûts de fonctionnement sont d'environ **1 300 000 €**
Ces dépenses courantes se répartissent en :
 - Dépenses de personnel : 600 000 €
 - Dépenses à caractère général et de gestion courante : 700 000 €

- Les ressources : **1 180 000 €**
 - Impôts et Taxes : 490 000 €
 - Dotation Etat : 300 000 €
 - Autres dotations et subventions : 90 000 €
 - Les revenus des immeubles : 140 000 €
 - Produits et services : 160 000 €

Conclusions :

- ☞ Insuffisance de couverture des dépenses de fonctionnement
- ☞ Pas de marge pour les investissements

Conséquences, entre autres :

- ☞ Réserves limitées
- ☞ Patrimoine immobilier pas entretenu
- ☞ Equilibre reposant sur des opérations ponctuelles
 - ↳ Qui permettent aujourd'hui de disposer d'une situation de trésorerie ne présentant pas de risque majeur à court terme.
 - ↳ Qui ne permettent pas d'envisager des opérations importantes.

Cette situation oblige le conseil à :

- ⇒ Recourir à l'emprunt pour financer ses opérations d'investissement.
- ⇒ Augmenter les taux d'imposition de 1 point (taxe d'habitation et taxe foncière) pour couvrir le coût financier de l'emprunt et anticiper sur les investissements à venir.

LE POINT SUR LES OPERATIONS :

Les opérations « en cours » à la prise de fonction du conseil en mars 2008

- Centre de loisirs
- Zone d'Activité
- Réfection du gymnase
- Enfouissement des lignes
- Lotissement pavillonnaire
- Expropriation rue de Moisselles
- Fin des travaux de l'ancienne Mairie

Les opérations « conduites » depuis les élections

- Budget 2008, moins de 3 semaines après l'élection,
- Acquisition du commerce BAR TABAC
- Animation et vie du Village
 - Lancement de la Fête de l'Été
 - Mise en place d'une équipe bénévole d'animation (amorce du projet « Maison du Village »)
 - Dépôt de pain pour les personnes âgées
 - Noël des anciens
 - Pâques 2009 : la chasse aux œufs
 - Promenade dans les vergers
 - Actions pour relancer le Comité de Fêtes
 - Accompagnement des associations

- Actions contre les nuisances du CET
- Début des travaux de remise aux normes de certains bâtiments publics
- Mise à jour des contrats d'assurance
- Refonte complète du dossier du centre de loisirs
- Gestion du personnel :
 - Recrutement d'une Secrétaire de Mairie
 - Réorganisation du travail du personnel municipal
- Création du Syndicat des Transports Scolaires avec la commune de Moisselles
- Action judiciaire sur préemption immeuble rue de Moisselles
- Réfection du mur du cimetière
- Création du bulletin « à propos ... »
- Relance de la vie du site internet de la commune

Les opérations « engagées » par la nouvelle équipe

- Aménagement d'une aire de jeux pour la petite enfance
- Refonte du projet de ZAC (Zone Aménagement Concerté)
- Cimetière :
 - Mise à plat du dossier des concessions
 - Construction d'un columbarium
- Convention d'indemnisation au titre de l'activité d'enfouissement des déchets avec la filiale de SITA : VAL HORIZON
- Salle informatique de l'école : réalisation d'un réseau de 14 postes (achat de 8 nouveaux postes) avec leur connexion à internet
- Refonte de l'installation informatique et téléphonique de la Mairie
- Travaux de sécurisation au sein du village : zone 30, marquages au sol *
- TRASERR de la rue du Moulin *
- Refonte du dossier de réfection du gymnase
- Contrat rural Eglise

** La sécurisation du village et la remise en état de la voirie (TRASERR) de la rue du Moulin s'inscrivent dans un dossier global qui comprend les rues du Moulin, du Goulot et de Moisselles.*

En effet, la part importante des flux routiers imputable à la francilienne dans la circulation automobile de notre village (> 80%) a conduit la municipalité à adresser aux autorités de l'état, de la région et du département un dossier exposant la situation et justifiant la demande d'une prise en charge totale des coûts de remise en état et de sécurisation de ces voiries.

Cet appel à financement "total" des travaux, bien que justifié, ne rentre pas dans le cadre habituel des demandes de subventions. Cela a pour effet de ralentir l'aboutissement du dossier et de retarder la réalisation des travaux.

Si nous avons pris cette décision, c'est parce qu'il nous semble injuste de faire supporter aux Attainvillois des coûts importants d'infrastructure (>150 000€) qui ne leur sont pas imputables.

Les opérations « en projet »

- Maison du Village,
- Aménagements pour les personnes à mobilité réduite
- Réhabilitation de la Salle Polyvalente
- Opération « Cœur de village » :
 - Création d'un commerce RESTAURANT, COMMERCE de proximité
 - Réhabilitation des logements
- Mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères
- Choix de l'intercommunalité
- Création de logements aidés
- Mise en œuvre d'un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

■ *La conclusion :*

Vous avez pu constater à la lecture de ce qui précède, qu'un certain nombre de sujets avaient déjà fait l'objet d'une information notamment dans l'*à propos ... n°2* (Achat du café. Accès à l'école sécurisé. Cantine scolaire. Centre de loisirs. Réfection du gymnase. Cimetière. Transport scolaire. Noël des Anciens. Traitement des Déchets ...).

D'autres questions comme le tri sélectif, l'intercommunalité, ont été simplement évoquées. Il est évident que ces derniers points méritent un traitement spécifique et que leur mise en œuvre ne pourra se faire qu'après avoir informé tous les Attainvillois.

Mais comme les finances conditionnent la réalisation de chaque projet, le point le plus important de cette rencontre a été à l'évidence, l'analyse des données financières de notre municipalité.

Cette analyse financière, dont la synthèse figure au début de ce document, montre clairement que le devenir de notre village est conditionné par la capacité que nous aurons à créer de nouvelles ressources.

La difficulté sera de trouver des activités qui procurent des recettes suffisantes pour couvrir simultanément, les coûts de fonctionnement et les besoins d'investissement indispensables à l'épanouissement de notre village.

L'exercice sera d'autant plus difficile que tous nos projets doivent en priorité respecter les engagements que le conseil municipal a pris, à savoir :

- ↳ Respecter l'environnement
- ↳ Améliorer la qualité de vie
- ↳ Préserver le futur de nos enfants

■ *à propos ... des fleurs :*

Le Maire nous dit : « Quand un maire agriculteur veut jouer au fleuriste, il n'est pas sûr de gagner à chaque fois. L'expérience malheureuse de cette année lui permettra d'en tirer les conclusions et de réussir l'an prochain ».

Si le Maire nous écrit cela, c'est parce que comme au printemps 2008, une jachère fleurie a été semée en bordure du champ qui fait face aux garages et qui longe la route en direction de Moisselles.

Or, il s'est avéré que culture du blé et des petites fleurs des champs ne faisaient pas bon ménage !

A ce propos, vous avez peut-être observé que la décoration florale de notre village a changé et qu'a priori elle semble cette année, moins luxuriante que par le passé.

Cela s'explique par le fait que pour être fidèles à nos engagements écologiques (préserver l'environnement) et économique (fiscalité maîtrisée) nous avons changé de type de plantes.

Les connaisseurs auront remarqué que les plantes « annuelles » ont été remplacées par des plantes « vivaces ».

La différence entre les deux familles est importante. Les « annuelles » sont grandes consommatrices d'eau et doivent être remplacées chaque année. Alors que les « vivaces », moins gourmandes en eau, restent en terre et s'épanouissent d'année en année.

Aujourd'hui, ces jeunes plants sont encore fragiles. Aussi, si l'année prochaine nous voulons avoir un village bien fleuri, respectons et faisons respecter ces jeunes pousses.

**Autour de votre Maire, toute l'Equipe Municipale
vous souhaite de passer un très bel été**